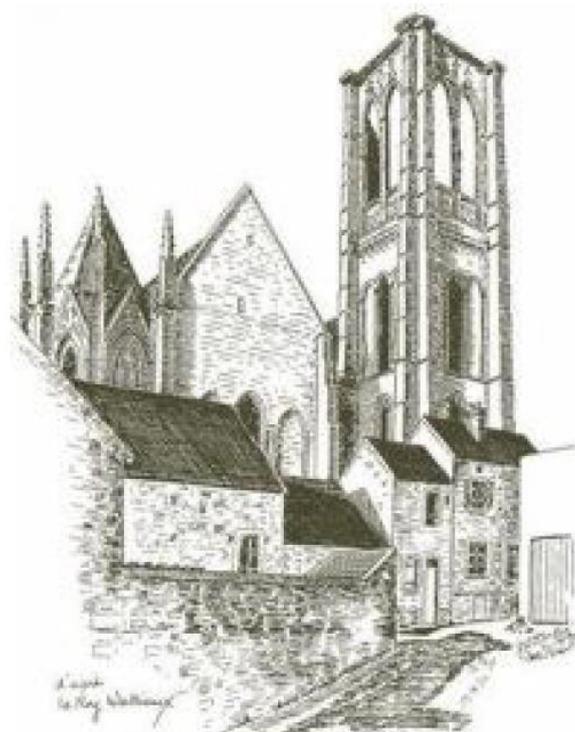


Plan Local d'Urbanisme

Commune de Larchant

6.a.2 Notice assainissement



Urbanisme – Paysage – Architecture

I.Rivière – S.Letellier / Dutertre & Associé(e)s / AGEDE / Villes Vivantes



Document pour approbation

Assainissement :

Le réseau d'assainissement de la commune de Larchant date de 1982, à ce jour la maintenance est réalisée par la SAUR sur contrat d'affermage. Le contrat est valable jusqu'au 31 décembre 2017. Un nouvel appel d'offre aura lieu en 2017 en vue de sélectionner un fermier.

Quelques données annuelles

Année	1994	1995	2014	2015
Nombre de branchements	291	297	355	353
Nombre de m ³ facturés	32 366	31 292	35 107	30 773
Nombre de m ³ par usager	111	105	99	93

Le réseau

Le réseau séparatifs d'eaux usées a une longueur de 5 500 mètres linéaires.

Celui des eaux pluviales a une longueur de 1 200 mètres linéaires.

Le réseau fonctionne avec deux postes de relevage.

Situation actuelle de l'assainissement

Le réseau ayant été créé pour une capacité de 900 habitants, il présente aujourd'hui quelques faiblesses, notamment des arrivées d'eaux parasites dans le circuit d'eaux usées, par temps de pluies. Des travaux d'amélioration sont en cours, un schéma directeur d'assainissement a été approuvé le 24 mars 2007.

Un Schéma directeur d'assainissement non collectif a été mis en place en décembre 2006, son règlement en vigueur est celui revu et approuvé le 23 septembre 2013.

La participation de raccordement à l'assainissement collectif (PAC) a été votée par délibération en date du 19 juin 2012.

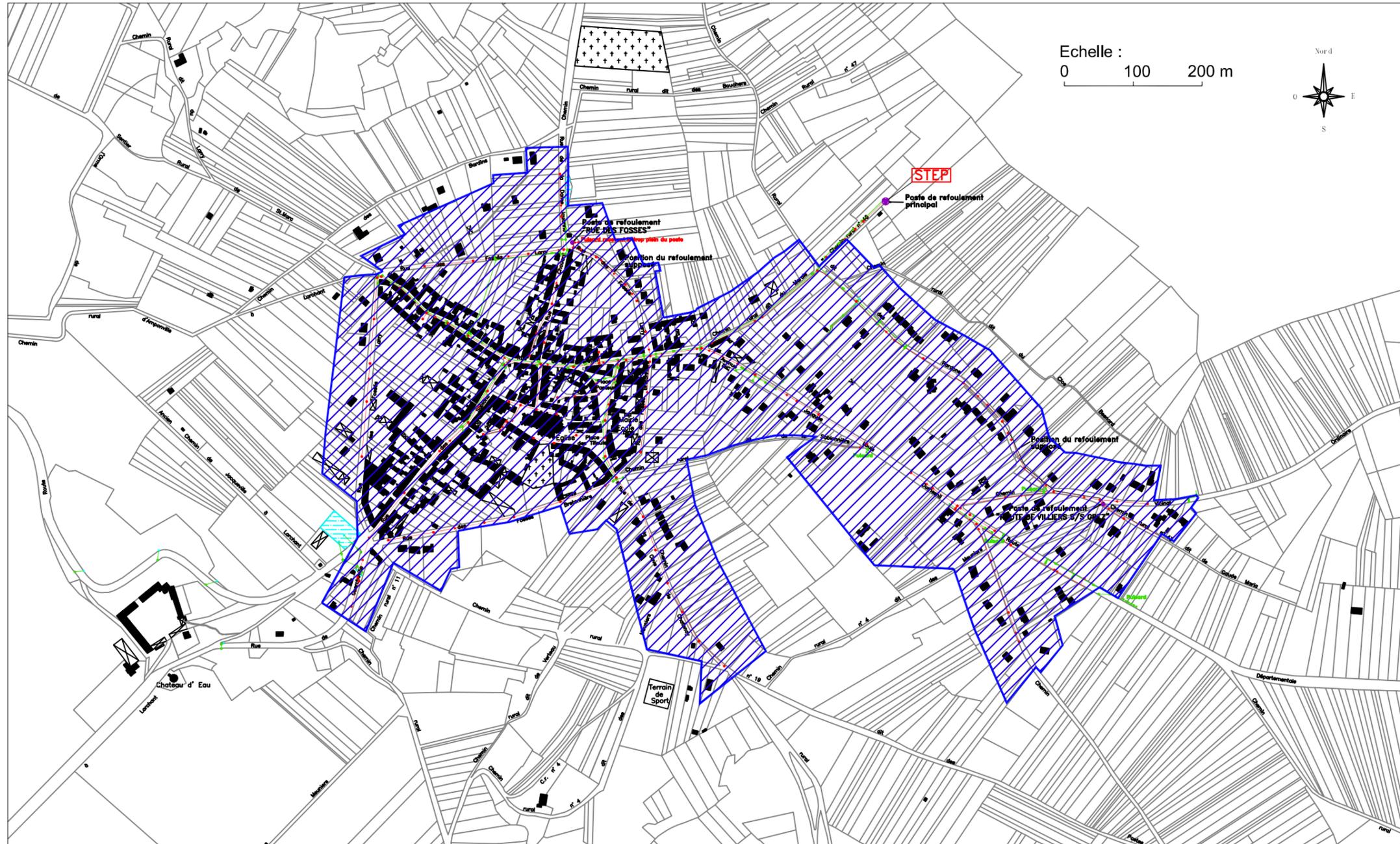
Station d'épuration

La station d'épuration, mise en service en 1981, a une capacité de 900 équivalent/habitants (base de dimensionnement des années 1980). Sa capacité est de 750 équivalent/habitants pour le traitement de l'azote (base actuelle de dimensionnement). Elle est de type aération prolongée avec rejet d'effluent par lagune dans le marais; l'élimination des boues sèches se fait en décharge extérieure à la commune.

Améliorations envisagées

Une nouvelle station est en cours de réalisation. Elle remplacera l'actuelle station et après études sera construite sur les mêmes parcelles, sa capacité maintient le traitement pour 900 équivalents/habitants. La filière de traitement retenue est celle de la filière boues activées en aération prolongée, le traitement des boues s'effectuera sur le principe des lits plantés de macrophytes. Les boues sont ensuite transportées vers des centres de retraitement.

COMMUNE DE LARCHANT - CARTE DE ZONAGE DES EAUX PLUVIALES



Bureau d'Etudes Vincent RUBY
 320, Av. Blaise PASCAL
 77555 MOISSY-CRAMAYEL Cedex
 Tel : 01.64.13.31.50
 Fax : 01.64.13.31.51

Pour toute imperméabilisation supplémentaire ou nouvelle demande de permis de construire, seront applicables les dispositions suivantes :

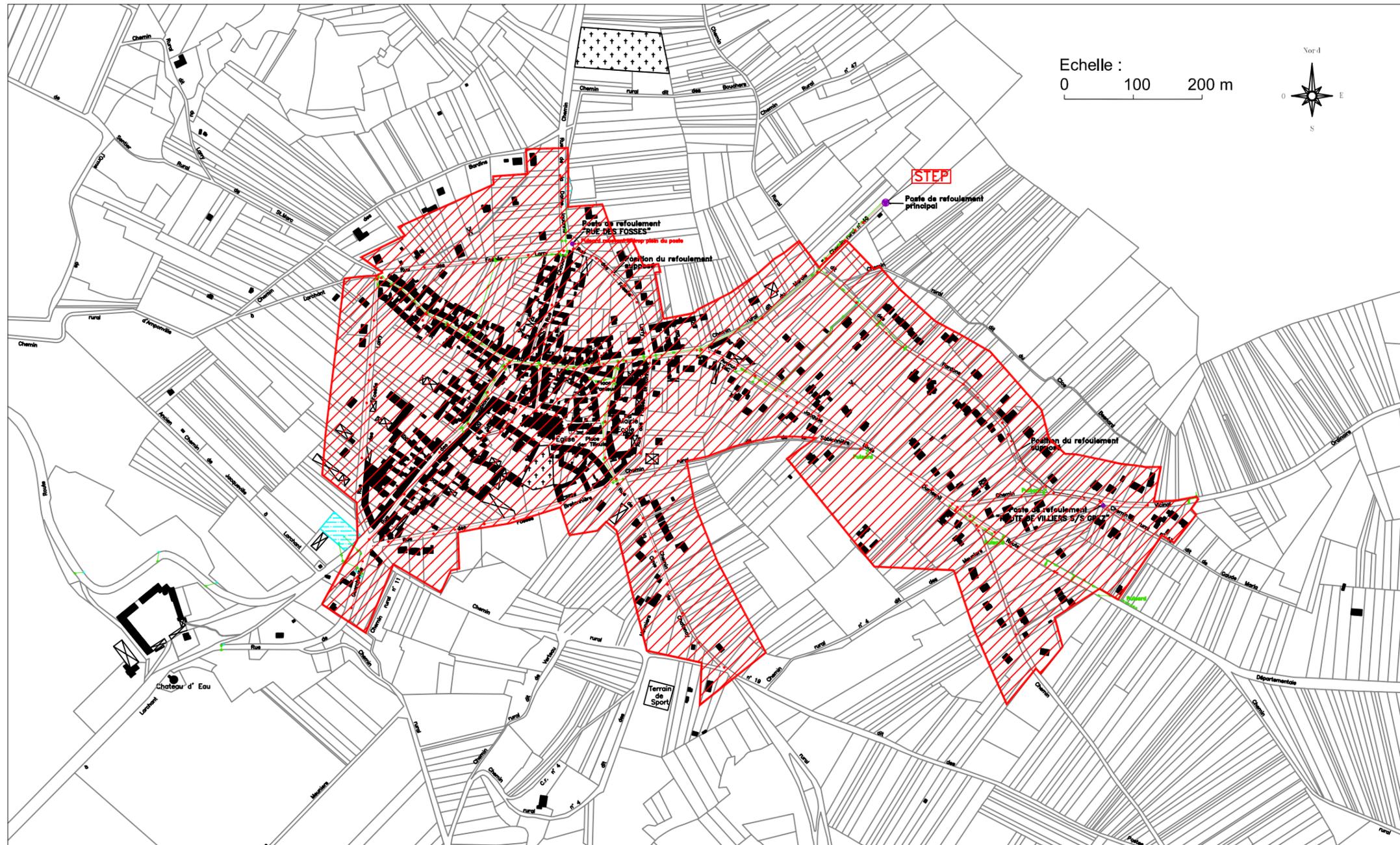
 **Zone urbaine sans contraintes hydrauliques locales majeures :**
 gestion préférentielle des eaux pluviales à la parcelle par rétention ou infiltration, rejet des eaux pluviales aux réseaux existants autorisé avec limitation du débit.

En dehors des zones urbaines, les parcelles sont dans des zones où des pratiques agricoles visant à ne pas favoriser les écoulements vers le fond de vallée sont souhaitables

NB : Les prescriptions concernant la gestion des eaux pluviales sont détaillées dans le dossier d'enquête publique d'assainissement

lar3202_zonage.dwg
 Dossier : LAR3202
 Juin 2006

COMMUNE DE LARCHANT - CARTE DE ZONAGE DES EAUX USEES



Bureau d'Etudes Vincent RUBY
320, Av. Blaise PASCAL
77555 MOISSY-CRAMAYEL Cedex
Tel : 01.64.13.31.50.
Fax : 01.64.13.31.51

 Zone d'assainissement collectif des eaux usées
(limites approximatives du POS)

En dehors des zones définies ci-dessus, les parcelles urbanisées
devront se munir d'une filière d'assainissement non collectif des eaux
usées conforme à la réglementation en vigueur

lar3202_zonage.dwg
Dossier : LAR3202
Juin 2006